

AUGMENTATION DE CAPITAL SOUTENUE PAR LES ACTIONNAIRES DE REFERENCE

SHOWROOMPRIVE ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION SOUTENUE CONJOINTEMENT PAR LES FONDATEURS DIRIGEANTS ET PAR CARREFOUR, POUR UN MONTANT D'ENVIRON 40 MILLIONS D'EUROS

La Plaine Saint-Denis, le 3 décembre 2018 – 7h30

Showroomprivé (la « **Société** ou « **SRP Groupe** »), acteur européen de premier plan de la vente en ligne à destination de la Digital Woman, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital (« **Augmentation de Capital** ») en numéraire par voie d'émission d'actions nouvelles (« **Actions Nouvelles** ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant brut d'environ 40 millions d'euros¹.

- Parité de souscription : 5 Actions Nouvelles pour 11 actions existantes
- Prix unitaire de souscription : 2,50 euros par Action Nouvelle
- Période de négociation des droits préférentiels de souscription : du 5 décembre 2018 au 13 décembre 2018 inclus
- Période de souscription : du 7 décembre 2018 au 17 décembre 2018 inclus

Cette opération est soutenue et garantie conjointement par les Fondateurs dirigeants, Thierry Petit et David Dayan, et par Carrefour, témoignant ainsi leur confiance dans les perspectives du Groupe.

Les engagements de souscription des Fondateurs et de Carrefour, à titre irréductible et à titre réductible, au prorata de leurs participations respectives dans le concert (61,7% pour les Fondateurs et 38,3% pour Carrefour), représentent 75% de l'émission envisagée.

Le produit de l'Augmentation de Capital servira notamment à financer l'acquisition des 40% du capital de la société Beautéprivée non encore détenu par Showroomprivé, pour un montant estimé entre 20 et 25 millions d'euros. Cette acquisition permettra de renforcer la position de leader du Groupe sur la verticale de la beauté et du bien-être, à fort potentiel de croissance et complémentaire avec le secteur de la mode qui est l'ancrage traditionnel du Groupe.

L'opération viendra également financer, pour un montant d'environ 5 millions d'euros, la partie résiduelle de l'investissement logistique annoncé en mars 2018 permettant d'internaliser partiellement la logistique et de générer ainsi des gains de productivité et des économies de coûts, avec un impact positif sur l'EBITDA d'environ 4 millions d'euros à horizon 2020.

Enfin, cette opération permettra d'augmenter la flexibilité financière du Groupe pour répondre aux besoins généraux de la Société, dans le cadre de la mise en œuvre du plan performance 2018-2020.

A moyen-terme, le Groupe se fixe par ailleurs comme priorité de renouer avec des niveaux de rentabilité plus en ligne avec l'historique, en initiant un plan d'économies de coûts et de gains de productivité dont l'impact attendu sur l'EBITDA serait de 8 à 10 millions d'euros à horizon 2020. Le Groupe envisage de rationaliser son empreinte géographique en donnant la priorité aux pays dans lesquels le Groupe dispose des meilleurs positionnements commerciaux (Italie, Espagne, Belgique et Portugal). Il examinera également la possibilité de mettre en œuvre des actions visant à réduire les pertes résultant des activités Internet dans ses zones géographiques non stratégiques.

David Dayan et Thierry Petit, co-fondateurs et co-CEOs de Showroomprivé déclarent : « En souscrivant pleinement à cette augmentation de capital, nous entendons renforcer notre présence sur le segment de la beauté et doter Showroomprivé des moyens financiers supplémentaires pour conduire avec succès le déroulement du plan stratégique 2018-2020 initié au printemps dernier. Nous sommes fiers que Carrefour suive cette opération qui favorisera l'approfondissement des synergies commerciales mises en œuvre depuis son entrée au capital en 2018 et qui encouragera la poursuite de nouveaux projets de partenariats commerciaux. Cette confiance renouvelée dans le potentiel de Showroomprivé s'appuiera sur une solidité et une flexibilité financières accrues. Showroomprivé a un bel avenir et sortira encore renforcé de cette opération ».

Pour Amélie Oudéa-Castera de Carrefour, « Nous sommes heureux de soutenir cette opération aux côtés de David Dayan et Thierry Petit et d'inscrire ainsi notre partenariat dans la confiance et la durée. Nos projets de synergies et de développements commerciaux sont très prometteurs, ainsi que l'ont déjà montré les premières opérations menées cette année ».

¹ N.B. Prime d'émission incluse.

● **TENDANCES RECENTES**

A la date du présent communiqué, le Groupe anticipe, sur octobre et novembre 2018, une croissance de 5,6%² de ses ventes Internet brutes (par rapport à la même période de l'année dernière). Les ventes Internet brutes correspondent au montant total facturé aux acheteurs sur la plateforme Internet du Groupe au cours d'une période donnée tel que précisé dans le paragraphe 9.1.5 du document de référence 2017. Les ventes Internet brutes du Groupe sur octobre et novembre 2018 ont été déterminées sur la base des données réelles au 28 novembre 2018 (et donc intégrant l'impact des ventes au cours du Black Friday) et d'une estimation de la performance sur les 2 derniers jours du mois de novembre.

● **PRINCIPALES MODALITES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

L'Augmentation de Capital sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») des actionnaires et entraînera l'émission de 15 817 000 Actions Nouvelles³, au prix unitaire de 2,50 euros, soit un montant brut de 39 542 500 euros⁴.

Les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs compte-titres à l'issue de la journée comptable du 4 décembre 2018 d'une part, et les porteurs d'actions résultant de l'exercice au plus tard le 10 décembre 2018 (17h00, heure de Paris), d'options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours d'autre part, recevront des DPS. Les DPS seront détachés le 5 décembre 2018 et les actions existantes seront par conséquent négociées ex-droit à compter du 5 décembre 2018.

La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence, aux titulaires de DPS, 11 DPS permettant la souscription à titre irréductible de 5 Actions Nouvelles. Les souscriptions à titre réductible seront admises mais seront sujettes à réduction en cas de sursouscription. Les Actions Nouvelles éventuellement non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux porteurs de DPS ayant passé des ordres à titre réductible, et réparties entre eux sous réserve de réduction.

Sur la base du cours de clôture de l'action Showroomprivé sur le marché réglementé d'Euronext Paris le 29 novembre 2018, soit 3,40 euros :

- le prix d'émission des Actions Nouvelles de 2,50 euros (dont 0,04 euro de valeur nominale et 2,46 euros de prime d'émission) fait apparaître une décote faciale de 26,5% par rapport au cours de clôture,
- la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,28 euros (étant rappelé que sa valeur pourra évoluer durant la période de négociation des DPS, notamment en fonction de l'évolution du cours de l'action Showroomprivé),
- la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 3,12 euros,
- le prix d'émission des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 19,8% par rapport à la valeur théorique de l'action ex droit.

Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de négociation des DPS ni de la valeur de l'action Showroomprivé ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.

L'Augmentation de Capital sera ouverte au public en France uniquement.

● **INTENTIONS ET ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

Les sociétés Ancelle Sàrl (contrôlée par Monsieur David Dayan) et TP Invest Holding Sàrl (contrôlée par Monsieur Thierry Petit) se sont engagées à acquérir l'ensemble des DPS des sociétés Victoire Investissement Holding Sàrl

² Le Groupe ne dispose pas du montant de son chiffre d'affaires consolidé au 30 novembre 2018 et n'est pas en mesure d'établir une prévision de chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre.

³ **N.B.** Susceptible d'être porté à 15 886 180 Actions Nouvelles, en cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions de SRP Groupe dont la période d'exercice est en cours.

⁴ Susceptible d'être porté à 39 715 450 euros, en cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions de SRP Groupe dont la période d'exercice est en cours.

(contrôlée par Monsieur Eric Dayan) et Cambon Financière Sàrl (contrôlée par Monsieur Michaël Dayan) à un prix symbolique total de 1,00 euro dû par chacun des cessionnaires.

Par ailleurs, Ancelle Sàrl, TP Invest Holding Sàrl⁵ et Carrefour (via la société CRFP 20), détenant respectivement 3 429 802 actions (représentant 9,90% du capital de la Société), 1 557 866 actions (représentant 4,50% du capital de la Société) et 5 833 679 actions (représentant 16,85% du capital de la Société), se sont engagés à souscrire à titre irréductible à hauteur de la totalité de leurs DPS (en ce compris ceux qu'Ancelle Sàrl et TP Invest Holding Sàrl auront acquis après de Victoire Investissement Holding Sàrl et Cambon Financière Sàrl) et à passer un ordre de souscription à titre réductible au prorata des participations respectives des Fondateurs et de Carrefour dans le concert (61,7% pour les Fondateurs et 38,3% pour Carrefour) pour un montant maximum d'environ 4,6 millions d'euros (Ancelle Sàrl), 3,1 millions d'euros (TP Invest Holding Sàrl) et de 4,8 millions d'euros (CRFP 20).

Au total, les engagements de souscription à titre irréductible et réductible des principaux actionnaires représentent 75% de l'émission. L'Augmentation de Capital ne fera pas l'objet d'un contrat de garantie.

● **ENGAGEMENT D'ABSTENTION DE LA SOCIETE**

La Société a pris un engagement d'abstention jusqu'à l'expiration d'une période de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

● **ENGAGEMENT DE CONSERVATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

Ancelle SARL, TP Invest Holding SARL et Thierry Petit, ainsi que CRFP 20 ont chacun consenti un engagement de conservation jusqu'à l'expiration d'une période de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

● **CALENDRIER INDICATIF DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

La cotation et la négociation des DPS sur le marché réglementé d'Euronext Paris (code ISIN FR 0013385499) débutera le 5 décembre 2018 et se terminera le 13 décembre 2018 (inclus). Il ne sera ainsi plus possible d'acheter ou de vendre des DPS à l'issue de la séance de bourse du 13 décembre 2018.

La période de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions débutera le 10 décembre 2018 à 17h00, heure de Paris.

La période de souscription des Actions Nouvelles débutera le 7 décembre 2018 et s'achèvera le 17 décembre 2018 (inclus).

Les DPS qui ne seront pas exercés avant la fin de la période de souscription, soit avant la clôture de la séance de bourse du 17 décembre 2018 seront caducs de plein droit.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment B) des Actions Nouvelles sont prévus le 28 décembre 2018. Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Les Actions Nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0013006558.

● **INFORMATION DU PUBLIC**

La Société a publié un prospectus (le « Prospectus ») rédigé en langue française, qui a reçu le visa n°18-543 de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») en date du 30 novembre, et qui est constitué : (i) du document de référence de la Société enregistré auprès de l'AMF le 26 avril 2018 sous le numéro R. 18-029 et (ii) une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

⁵ Les montants ci-dessous incluent les actions de Thierry Petit

Showroomprivé attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits au chapitre 4 « *Facteurs de risque* » du document de référence et à la section 6 « *Exposition du Groupe aux Risques Financiers* » du rapport financier semestriel, ainsi qu'à la section 2 « *Facteurs de risque* » de la note d'opération.

Le Prospectus est disponible, sans frais, au siège social de la Société, 1 rue des Blés, ZAC Montjoie, 93212 La Plaine Saint-Denis. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.showroomprivégroupe.com) et le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

BNP Paribas et Société Générale agissent en tant que Coordinateurs Globaux et Chefs de File sur la transaction.

Rothschild & Co agit en tant que conseil financier de Showroomprivé.

A PROPOS DE SHOWROOMPRIVE.COM

Showroomprivé.com est un acteur européen de premier plan de la vente en ligne à destination de la Digital Woman. Showroomprivé propose une sélection quotidienne de plus de 2 000 marques partenaires sur ses applications mobiles ou son site Internet en France et dans huit autres pays.

Depuis sa création en 2006, la société a connu une croissance rapide et rentable.

Coté sur le marché Euronext Paris (code : SRP), Showroomprivé a réalisé en 2017 un volume d'affaires brut TTC de plus de 900 millions d'euros, et un chiffre d'affaires net de 655 millions d'euros, en croissance de 21% par rapport à l'année précédente. Le Groupe emploie plus de 1 150 personnes.

Pour plus d'information : <http://www.showroomprivégroupe.com>



CONTACTS

Showroomprivé

Damien Fornier de Violet, Relations Investisseurs
investor.relations@showroomprive.net

Adeline Pastor, Directrice Communications
+33 1 76 21 19 46
adeline.pastor@showroomprive.net

Taddeo

Anne Charlotte Neau, Directeur-conseil
+ 33 (0)1 83 97 41 48
anne-charlotte.neau@taddeo.fr

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'Augmentation de Capital envisagée ou à SRP Groupe ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions de SRP Groupe peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. SRP Groupe n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La distribution du présent communiqué de presse dans certaines juridictions peut être limitée par la loi.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel.

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant reçu le visa de l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par SRP Groupe d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de titres » dans un Etat Membre donné signifie toute publication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre considéré.

La diffusion du présent communiqué est destinée uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux sociétés à capitaux propres élevés et à toute autre personne à qui le Prospectus pourrait être adressé conformément à la loi, visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de SRP Groupe sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de SRP Groupe ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. SRP Groupe n'envisage pas d'enregistrer l'offre ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres de SRP Groupe n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et SRP Groupe n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public de ses valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de titres au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis (y compris dans leurs territoires et dépendances et tout Etat des Etats-Unis), de l'Australie, du Canada ou du Japon.

BNP Paribas et Société Générale agissent pour le compte de SRP Groupe exclusivement dans le cadre de l'augmentation de capital et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre de valeurs mobilières ou concernant le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.

RESUME DU PROSPECTUS

Visa n°18-543 en date du 30 novembre 2018 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« **Éléments** », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Élément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie des valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Élément concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de la Société	Sans objet.

Section B – Émetteur

B.1	Raison sociale et nom commercial	<p>Raison sociale : SRP Groupe (la « Société » et, avec ses filiales consolidées prises dans leur ensemble, le « Groupe »).</p> <p>Nom commercial : SRP Groupe.</p>
B.2	Siège social	Siège social : 1, rue des Blés, ZAC Montjoie, 93212 La Plaine Saint-Denis, France.
	Forme juridique	Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration.
	Droit applicable	Droit applicable : Droit français.
	Pays d'origine	Pays d'origine : France.

<p>B.3</p>	<p>Nature des opérations et principales activités</p>	<p>Showroomprivé est un acteur du e-commerce innovant, en forte croissance et spécialisé dans la mode. Au 31 décembre 2017, le Groupe est présent en France, son marché principal, et dans huit autres pays. Puisant son identité à la fois dans l'univers de la mode et celui du web marketing, Showroomprivé s'est donné pour mission de réinventer la façon dont les femmes découvrent - et achètent - de nouveaux articles de mode en ligne. Sur ses applications mobiles ou son site Internet, le Groupe propose une sélection quotidienne soigneusement élaborée de marques, mêlant les plus grands noms à des nouveautés moins connues. Une présentation travaillée des ventes, un format attractif et des ventes privées limitées dans le temps, ainsi que des remises de 50 % à 70 % sur le prix de vente public contribuent à créer une expérience utilisateur particulièrement séduisante pour les clients de Showroomprivé. Pour les marques partenaires, la plateforme du Groupe constitue un canal de vente à la fois valorisant, discret et efficace pour vendre leurs stocks excédentaires. Depuis sa création en 2006, le Groupe a connu une croissance rapide et rentable. À la fin de l'année 2017, 8,0 millions des membres du Groupe avaient déjà effectué au moins un achat sur la plateforme, dont 3,6 millions au cours de la seule année 2017. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 655,0 millions d'euros et un EBITDA de 13,1 millions d'euros. Depuis sa création, le Groupe a pu se développer entièrement par autofinancement grâce aux dynamiques favorables de son besoin en fonds de roulement et de ses flux de trésorerie.</p> <p>L'offre centrée sur la mode, la sélection de produits et le développement d'une expérience client pensée pour le mobile, résonnent particulièrement auprès des « <i>digital women</i> ». Ce segment de clientèle particulièrement prometteur rassemble des femmes ayant un intérêt prononcé pour la mode, actives sur Internet, habituées aux achats en ligne et sur mobiles et en charge d'une grande partie du budget familial.</p> <p>Chaque jour, le Groupe propose environ 15 à 20 ventes privées, présentant une sélection étudiée de marques, avec un soin particulier accordé à la présentation des produits. En 2017, les ventes d'articles de mode ont représenté 53 % des ventes Internet brutes du Groupe, les autres catégories de produits étant également destinées à plaire aux « <i>digital women</i> », comme par exemple les produits de beauté et de décoration.</p> <p>Le <i>design</i> du site Internet et particulièrement celui des applications mobiles est fait pour s'adapter aux emplois du temps chargés des membres de Showroomprivé, et faciliter le shopping à n'importe quelle heure et n'importe quel endroit. Il est actuellement l'un des <i>leaders</i> de l'e-commerce en France en termes de trafic généré par le mobile. Ses applications mobiles attirent une audience significative et croissante.</p> <p>La création d'une plateforme attrayante a permis au Groupe d'acquérir un nombre croissant de membres particulièrement fidèles. En décembre 2017, le Groupe a enregistré un total de 79 millions de visites sur sa plateforme et, au dernier trimestre 2017, le Groupe a enregistré dans ses systèmes 2,6 millions de visites en moyenne par jour, soit un total de 76,7 millions de visites par mois. Au total sur</p>
-------------------	--	--

l'année 2017, le Groupe a enregistré 66,4 millions de visites par mois. Au cours de l'année 2017, un acheteur a passé 4,4 commandes en moyenne. Mais surtout, en 2017, 65 % des 3,6 millions d'acheteurs du Groupe étaient des acheteurs réguliers, ayant effectué au moins un achat sur la plateforme au cours des années précédentes. La même année, 39 millions d'articles ont été achetés sur la plateforme. En outre, 90 % des clients de Showroomprivé répondant à une enquête de satisfaction menée par le Groupe en 2017 affirment avoir l'intention d'acheter de nouveau sur le site⁶. La marque Showroomprivé favorise l'acquisition de nouveaux membres et la conversion des membres en acheteurs puis en acheteurs réguliers.

L'importance du nombre de membres du Groupe, la croissance du nombre de membres du Groupe et le succès de ses ventes attirent une large variété de marques, dont beaucoup sont devenues des partenaires réguliers du Groupe. Les marques sont identifiées et recrutées par l'équipe expérimentée du Groupe, composée de plus de 178 acheteurs au 31 décembre 2017. Les marques bénéficient de la flexibilité dont fait preuve le Groupe quant à son approvisionnement car il achète les produits soit sur une base conditionnelle (71 % des ventes Internet brutes du Groupe ont été générés par les ventes privées dont les produits avaient été achetés sur une base conditionnelle), soit sur une base ferme (29 % des ventes Internet brutes du Groupe ont été générés par les ventes privées dont les produits avaient été achetés sur une base ferme). La capacité du Groupe à toucher une audience de plusieurs millions de clients et la maîtrise avancée d'outils de « *Customer Relationship Management* » et d'analyses de données du Groupe sont des arguments forts pour les marques.

Attractif pour les marques et les consommateurs, le modèle du Groupe bénéficie d'un cercle particulièrement vertueux : la croissance du nombre de membres et la capacité du Groupe à vendre des volumes de plus en plus importants contribuent à attirer davantage de marques partenaires, tandis que l'accès à un portefeuille de marques de plus en plus fourni contribue à attirer de nouveaux membres sur la plateforme et à stimuler le taux de conversion des membres en acheteurs. À la fin de l'année 2017, le Groupe comptait, en France, 6,4 millions d'acheteurs cumulés, dont 2,8 millions avaient effectué au moins un achat durant l'année 2017. Fort de son succès en France, le Groupe a mis en œuvre, depuis 2010, une stratégie de développement ciblé à l'international, piloté depuis la France, en lançant des sites Internet en Italie, en Espagne, en Belgique, au Portugal, aux Pays-Bas, en Pologne, en Allemagne et au Maroc, ainsi qu'un site multi-devises en langue anglaise ouvert aux membres de plus de 160 pays, leur permettant d'effectuer leurs achats en monnaie locale. En 2017, le Groupe a généré 17,6 % de son chiffre d'affaires total sur les marchés internationaux et comptait 1,5 million d'acheteurs cumulés dans ces marchés, dont 0,8 million avaient effectué au moins un achat durant l'année 2017.

⁶ Sur une base de 745 494 acheteurs du Groupe ayant répondu à une enquête du Groupe effectuée en 2017 et envoyée à chaque acheteur à la suite d'un achat sur sa plateforme.

B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activité	<p><u>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activité</u></p> <p>Activité au troisième trimestre 2018</p> <p>Le 24 octobre 2018, la Société a rendu public un chiffre d'affaires pour le troisième trimestre 2018 d'un montant de 136,7 millions d'euros, dont 134,2 millions d'euros pour le chiffre d'affaires des activités Internet, cœur de métier de l'entreprise puisque représentant historiquement plus de 95 % du chiffre d'affaires du groupe.</p> <p>Sur le troisième trimestre, le chiffre d'affaires des activités Internet a ainsi augmenté de 3 % par rapport à la même période de l'année précédente, à périmètre constant, et le chiffre d'affaires total a augmenté de 1,8 % par rapport à la même période de l'année précédente.</p> <p>La conjoncture de la mode a été décevante au troisième trimestre en raison de différents facteurs de marché, et notamment la persistance d'un été chaud et tardif qui a bouleversé les habitudes de consommation.</p> <p>Sur le troisième trimestre, le nombre d'acheteurs est en croissance de 1,5 % (1,4 million d'acheteurs), par rapport à la même période de l'année précédente, et le revenu par acheteur globalement stable (-0,4 %), avec une augmentation du nombre des commandes par acheteur, en hausse de 0,9 %, et une légère baisse du panier moyen à 38,3€ (-1,3 %).</p> <p>À fin septembre 2018, le Groupe a réalisé environ 87 % de son chiffre d'affaires brut (hors TVA, frais de port, et Beauté Privée) sur les neuf premiers mois de l'année avec des marques récurrentes et fidèles, les 20 premières marques avec lesquelles le Groupe travaille représentant à fin septembre environ 16 % du chiffre d'affaires brut, et un chiffre d'affaires en hausse de près de 50 % par rapport à la même période de l'année précédente.</p> <p>Par ailleurs, depuis le 30 juin 2018, la société Beauté Privée et ses filiales (l'« ensemble Beauté Privée ») ont continué à enregistrer une croissance significative de son chiffre d'affaires tout en maintenant des niveaux de rentabilité élevés. À cet égard, sur les 9 premiers mois de l'année 2018, la croissance du chiffre d'affaires de Beauté Privée, par rapport à la même période en 2017 est supérieure à 50%.</p> <p>Point d'activité à fin novembre 2018</p> <p>À la date du présent prospectus, le Groupe ne dispose pas du montant de son chiffre d'affaires consolidé au 30 novembre 2018 et n'est pas en mesure d'établir une prévision de chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre compte tenu du caractère très significatif du volume d'activité sur les deux derniers mois de l'année, et notamment autour de Noël et du jour de l'An.</p> <p>Sur octobre et novembre 2018, le Groupe anticipe une croissance de 5,6 % de ses ventes Internet brutes par rapport à la même période de l'année dernière. Les ventes Internet brutes correspondent au montant total facturé aux acheteurs sur la plateforme Internet du Groupe au cours d'une période donnée tel que précisé dans le paragraphe 9.1.5 du document de référence 2017.</p>
-------------	---	--

Les ventes Internet brutes du Groupe d'octobre et novembre 2018 ont été déterminées sur la base des données réelles au 28 novembre 2018 (et donc intégrant l'impact des ventes au cours du *Black Friday*) et sur une estimation de la performance des 2 derniers jours du mois de novembre.

Plan Performance 2018-2020

La Société se fixe pour objectif de poursuivre la mise en œuvre de son plan « Performance 2018-2020 » lancé à la fin de l'hiver 2017-2018, visant à renforcer son efficacité opérationnelle à court terme et développer de nouvelles opportunités de croissance et de rentabilité à moyen terme. Le Plan Performance est notamment organisé autour des trois axes moyen terme suivants :

- mener à bien le projet d'ouverture du nouvel entrepôt mécanisé opéré par le Groupe ;
- déploiement de nouvelles sources de revenus et de marges à travers le développement de SRP Media (lancé en juin 2018) ;
- poursuite de la mise en œuvre des synergies avec Carrefour dans le cadre de l'accord stratégique conclu début 2018.

Focus sur l'amélioration de la profitabilité

Après une période de transition, le Groupe a pour objectif de confirmer son retour à la croissance et d'améliorer progressivement ses marges pour revenir à ses niveaux de profitabilité historiques.

Le Groupe se fixe pour ambition d'améliorer sa profitabilité en poursuivant les objectifs suivants :

- amélioration de la marge brute à travers l'augmentation de sa marge produit, un meilleur traitement des retours et remboursements, davantage de sélectivité sur les achats fermes de produits, et le développement de l'activité de SRP Media ;
- optimisation de la structure de coûts au travers d'un plan de réduction de coûts de 8 à 10 millions d'euros à horizon 2020, comprenant une gestion stricte des dépenses opérationnelles, des gains de productivité dans la logistique et la préparation des commandes, l'optimisation des coûts et des dépenses en matière de marketing ;
- internalisation d'une partie des activités logistiques du Groupe au moyen d'un investissement de 11 millions d'euros (annoncé en mars 2018) dans un entrepôt mécanisé pour pouvoir traiter en propre et mécaniser une partie de ses flux de ventes conditionnelles et réduire significativement les coûts de traitement logistique, ce qui devrait générer un impact positif d'environ 4 millions d'euros sur l'EBITDA de 2020, à raison d'une réduction de l'ordre de 40 % en moyenne du coût de traitement par commande pour environ 20 % des flux à horizon 2020 ;

Ancelle Sàrl ⁽¹⁾	3 429 802	9,86 %	6 859 604	16,00 %
Victoire Investissement Holding Sàrl ⁽²⁾	2 335 460	6,71 %	4 670 920	10,90 %
Cambon Financière Sàrl ⁽³⁾	2 079 930	5,98 %	4 159 860	9,70 %
Thierry Petit/ TP Invest Holding Sàrl ⁽⁴⁾	1 557 866	4,48 %	1 557 866	3,63 %
Total Fondateurs	9 403 058	27,02 %	17 248 250	40,23 %
CRFP 20 ⁽⁵⁾	5 833 679	16,76 %	5 833 679	13,61 %
Total Concert.....	15 236 737	43,79 %	23 081 929	53,84 %
Autres actionnaires ⁽⁶⁾ ...	19 560 665	56,21 %	19 785 975	46,16 %
TOTAL	34 797 402⁽⁷⁾	100,00 %	42 867 904⁽⁷⁾	100,00 %
<p>(1) Société contrôlée par Monsieur David Dayan.</p> <p>(2) Société contrôlée par Monsieur Eric Dayan.</p> <p>(3) Société contrôlée par Monsieur Michaël Dayan.</p> <p>(4) Sont incluses les actions détenues directement par Monsieur Thierry Petit et celles détenues par la société TP Invest Holding Sàrl, qu'il contrôle.</p> <p>(5) Société contrôlée par la société Carrefour Nederland B.V., elle-même contrôlée par Carrefour.</p> <p>(6) Sont incluses les 125 801 actions détenues par les salariés du Groupe, soit 0,36 % du capital et 0,29 % des droits de vote ainsi que les 166 584 actions gratuites qui seront créées le 5 décembre 2018.</p> <p>(7) Les nombres de total d'actions et de droits de vote incluent les 166 584 actions gratuites qui seront créées le 5 décembre 2018.</p> <p>(8) Depuis le 2 novembre 2015, conformément aux statuts il est attribué un droit de vote double au profit des actions entièrement libérées ayant fait l'objet d'une détention continue au nominatif par un même actionnaire pendant une durée consécutive minimum d'au moins deux (2) ans.</p> <p>Par un courrier reçu par l'AMF le 18 octobre 2018, la société FIL Limited a déclaré avoir franchi à la hausse, le 17 octobre 2018, le seuil de 5% du capital de la Société et détenir, à cette date, 1 747 970 actions de la Société, représentant, au 30 septembre, 2018 5,05 % du capital et 4,09 % des droits de vote de la Société.</p> <p>Par un courrier reçu par la Société le 18 septembre 2018, la société Old Mutual Global Investors Limited a déclaré avoir franchi à la baisse, le 17 septembre 2018, le seuil statutaire de 3 % du capital de la Société et a déclaré détenir 1 032 868 actions et droits de vote de la société.</p> <p>Par un courrier reçu par la Société le 27 août 2018, la société Keren Finance a déclaré avoir franchi à la baisse, le 24 août 2018, le seuil statutaire de 3 % des droits de vote de la Société et a déclaré détenir 1 035 000 actions et droits de vote de la société représentant, au 31 juillet 2018, 2,98 % du capital et 2,43 % des droits de vote de la Société.</p> <p>Par un courrier reçu par la Société le 15 juin 2018, la société Axa Investment Managers a déclaré avoir franchi à la baisse, le 14 juin 2018, le seuil statutaire de 3 % des droits de vote de la Société et a déclaré détenir 1 036 179 actions et droits</p>				

de vote de la société représentant au, 31 mai 2018, 2,99 % du capital et 2,43 % des droits de vote de la Société.

Par un courrier reçu par l'AMF le 20 avril 2018, la société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la baisse, le 17 avril 2018, le seuil de 10 % du capital de la Société et détenir, à cette date, 3 420 155 actions de la Société, représentant, au 31 mars 2018, 9,88 % du capital et 8,01 % des droits de vote de la Société.

Pacte d'actionnaires entre les Fondateurs et leurs sociétés holding

Un pacte d'actionnaires a été conclu entre les sociétés Ancelle Sàrl (contrôlée par Monsieur David Dayan), TP Invest Holding Sàrl (contrôlée par Monsieur Thierry Petit), Victoire Investissement Holding Sàrl (contrôlée par Monsieur Éric Dayan) et Cambon Financière Sàrl (contrôlée par Monsieur Michaël Dayan) et Messieurs David Dayan, Éric Dayan, Michael Dayan et Thierry Petit (ensemble, les « **Fondateurs** ») le 29 octobre 2015. Le pacte a fait l'objet d'amendements en date du 12 mai 2017 et du 10 janvier 2018, afin de prendre en compte les acquisitions respectives d'actions de la Société par Conforama et Carrefour.

Le pacte est constitutif d'une action de concert et prévoit notamment :

- des principes relatifs à la gouvernance, dont notamment, le principe d'une Présidence du Conseil d'administration alternée tous les deux ans entre Monsieur David Dayan et Monsieur Thierry Petit, le Président assumant également la Direction Générale et l'autre assumant la fonction de Directeur Général délégué, l'engagement de soumettre certaines décisions importantes figurant dans le règlement intérieur à l'approbation préalable du Conseil d'administration, des règles de désignation des administrateurs et le principe de désignation du Président et du Directeur Général parmi les administrateurs ;
- des obligations de concertation préalablement à chaque conseil d'administration et à chaque assemblée générale ;
- des restrictions relatives aux transferts de titres ;
- la mise en place d'un droit de préemption et d'un droit de cession conjointe sauf en en cas de transferts de titres intervenant sur le marché au profit d'un ou de plusieurs acquéreurs non déterminés.

Sauf dérogations, le pacte est conclu pour une durée de dix (10) ans à compter de la date de sa signature par toutes les Parties.

Pacte d'actionnaires entre les Fondateurs et Carrefour

Dans le cadre d'un partenariat stratégique annoncé en janvier 2018, entre Carrefour et la Société, Carrefour s'est engagée à acquérir environ 17 % du capital de la Société auprès de Conforama (filiale du groupe Steinhoff) et à se substituer à ce dernier au sein du concert formé avec les Fondateurs. La société Carrefour et les Fondateurs (ensemble, les « **Actionnaires du Concert Majoritaire** ») ont ainsi conclu, le 10 janvier 2018, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux vis-à-vis de la Société reprenant, quasi à l'identique, les termes du pacte d'actionnaires existant entre Conforama et les Fondateurs, lequel est devenu caduc à l'issue de la substitution. Le pacte d'actionnaires conclu entre Carrefour et les Fondateurs est entré en vigueur le 7 février 2018, date de la

		<p>réalisation de l'acquisition par Carrefour des actions de la Société détenues par Conforama.</p> <p>Le pacte prévoit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des principes relatifs à la gouvernance, dont notamment, le principe d'une Présidence du Conseil d'administration alternée tous les deux ans entre Monsieur David Dayan et Monsieur Thierry Petit, le Président assumant également la Direction Générale et l'autre assumant la fonction de Directeur Général délégué et des règles de désignation des administrateurs et des règles de désignation de membres du conseil d'administration ; - des obligations de concertation préalablement à chaque conseil d'administration et à chaque assemblée générale ; - la cessation du concert en cas de désaccord non résolu relatif à certaines décisions stratégiques majeures, susceptible de conduire à un dénouement de l'investissement de Carrefour ou au lancement d'une offre publique ; - sous réserve de certaines exceptions, l'interdiction pour les parties d'augmenter ou de réduire leurs participations respectives pendant une durée de deux ans ; - des restrictions relatives aux transferts de titres ; - une promesse de vente de Carrefour au profit des Fondateurs ; - la mise en place d'un droit de cession forcée au profit des Fondateurs et d'un droit de préemption réciproque. <p>Sauf dérogations, le pacte d'actionnaires est conclu pour une durée de sept (7) ans, à compter de la date d'acquisition par Carrefour des actions détenues par Conforama au capital de la Société, soit le 7 février 2018 ; le pacte est tacitement reconductible par période de trois ans, sauf dénonciation au moins 6 mois à l'avance.</p>
<p>B.7</p>	<p>Informations financières historiques clés sélectionnées</p>	<p><u>Principaux chiffres clés</u></p> <p>Les informations financières sélectionnées pour les exercices clos les 31 décembre 2017, 2016 et 2015 ci-dessous sont issues principalement des comptes consolidés du Groupe. Ces comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne, et ont été audités par KPMG Audit IS SAS et Jérôme Benaïnos, commissaires aux comptes de la Société et membres de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.</p> <p>Les informations financières sélectionnées aux 30 juin 2018 et 2017 et pour les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017, ont été tirées des comptes consolidés résumés semestriels du Groupe pour les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017, établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS applicable aux comptes intermédiaires.</p> <p>Les tableaux suivants présentent certaines informations financières sélectionnées du Groupe, aux dates et pour les périodes indiquées ci-dessous.</p>

Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé du Groupe

	Pour le semestre clos				
	le 30 juin		Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2018	2017 retraité ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾	2016 ⁽¹⁾	2015 ⁽¹⁾
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires Internet					
France	253 416	243 476	518 712	453 729	370 012
International	53 603	54 075	111 169	71 709	63 236
Total du chiffre d'affaires Internet...	307 019	297 551	629 882	525 438	433 248
Chiffre d'affaires « autre » ⁽²⁾	8 458	8 622	25 089	14 266	9 584
Total du chiffre d'affaires	315 477	306 173	654 971	539 704	442 832
Coût des ventes	(205 075)	(191 765)	(416 003)	(332 027)	(263 679)
Marge brute	110 402	114 408	238 967	207 676	179 153
<i>Marge brute en % du chiffre d'affaires</i>	35,0 %	37,4 %	36,5 %	38,5 %	40,5 %
Marketing.....	(12 760)	(12 310)	(33 048)	(25 683)	(26 897)
Logistique et traitement des commandes....	(74 673)	(70 855)	(150 497)	(122 084)	(102 650)
Frais généraux et administratifs.....	(28 657)	(24 558)	(50 802)	(36 887)	(29 861)
Amortissement des actifs incorporels reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises	(567)	(753)	(1 372)	(804)	(783)
Résultat opérationnel courant	(6 254)	5 932	3 248	22 218	18 962
Coût des paiements en actions	(1 742)	(2 467)	(2 707)	(13 295)	(4 089)

Autres produits et charges opérationnels	2 657	(2 776)	(7 879)	(6 322)	(4 017)
Résultat opérationnel	(5 339)	689	(7 337)	2 601	10 856
Coût de l'endettement financier	(230)	(249)	(178)	(690)	(137)
Autres produits et charges financiers .	214	90	(408)	580	(106)
Résultat avant impôts	(5 354)	530	(7 923)	2 491	10 613
Impôts sur les bénéfices	(1 129)	(740)	2 689	(2 741)	(5 470)
Résultat net	(6 483)	(210)	(5 234)	(250)	5 143
EBITDA⁽³⁾	(773)	10 897	13 063	28 251	23 723
<i>EBITDA en % du chiffre d'affaires..</i>	<i>(0,24) %</i>	<i>3,56 %</i>	<i>2,0 %</i>	<i>5,2 %</i>	<i>5,4 %</i>

(1) Conformément aux recommandations de l'AMF, l'amortissement des actifs incorporels reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprise, est présenté en « résultat opérationnel courant ».

(2) « Chiffre d'affaires 'autre' » correspond à des ventes de produits et de services du Groupe qui ne sont pas réalisées sur Internet. Ce poste comprend principalement les ventes de produits réalisées auprès des grossistes partenaires du Groupe ainsi que certains services de marketing vendus par le Groupe aux entreprises.

(3) Le Groupe calcule l'EBITDA de la manière suivante : le résultat net avant les amortissements, les coûts des paiements fondés sur des actions, les éléments non récurrents, le coût de l'endettement financier, les autres produits et charges financiers et les impôts sur les bénéfices. L'EBITDA ne constitue pas un indicateur de la performance financière en vertu des normes IFRS et la définition retenue par le Groupe peut ne pas être comparable à celle utilisée par d'autres sociétés.

Informations financières sélectionnées ventilées par zone géographique

	Pour le semestre clos				
	le 30 juin		Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2018	2017	2017	2016	2015
(en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires Internet					
France	253 416	243 476	518 712	453 729	370 012
International	53 603	54 075	111 169	71 709	63 236

Total du chiffre d'affaires Internet...	307 019	297 551	629 882	525 438	433 248
Chiffre d'affaires « autre »	8 458	8 622	25 089	14 266	9 584
Total du chiffre d'affaires	315 477	306 173	654 971	539 704	442 832
EBITDA					
EBITDA France.....	3 674	17 107	25 722	35 141	30 888
<i>EBITDA France en % du chiffre d'affaires⁽¹⁾.....</i>	<i>1,4 %</i>	<i>6,8 %</i>	<i>4,7 %</i>	<i>7,5 %</i>	<i>8,1 %</i>
EBITDA International.....	(4 447)	(6 210)	(12 659)	(6 890)	(7 165)
<i>EBITDA internationale en % du chiffre d'affaires⁽¹⁾.....</i>	<i>(8,3) %</i>	<i>(11,4) %</i>	<i>(11,4) %</i>	<i>(9,6) %</i>	<i>(11,3) %</i>
Total EBITDA.....	(773)	10 897	13 063	28 251	23 723
<i>Total EBITDA en % du chiffre d'affaires</i>	<i>(0,2) %</i>	<i>3,6 %</i>	<i>2,0 %</i>	<i>5,2 %</i>	<i>5,4 %</i>
⁽¹⁾ En pourcentage du chiffre d'affaires du marché concerné (France ou International).					
Informations financières sélectionnées du bilan du Groupe					
	Au 30 juin		Au 31 décembre		
<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017	2016	2015	
Goodwill.....	123 685	123 685	102 782	81 576	
Autres immobilisations incorporelles .	51 558	49 789	39 289	28 861	
Immobilisations corporelles	16 899	16 606	15 626	14 833	
Autres actifs non-courants ⁽¹⁾	4 529	6 906	6 902	1 180	
Total des actifs non-courants.....	196 671	196 991	164 599	126 450	
Stocks et en-cours.	96 871	92 945	82 638	57 068	
Clients et comptes rattachés.....	50 788	53 001	36 612	24 014	

	Créances d'impôt ..	5 575	7 934	3 519	3 058
	Autres actifs courants ⁽²⁾	33 258	45 434	36 915	27 952
	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	22 017	50 878	97 004	102 982
	Total des actifs courants	208 509	250 192	256 688	215 074
	Total des actifs.....	405 180	447 183	421 287	341 524
	Emprunts et dettes financières	16 090	28 830	2 038	2 962
	Engagements envers le personnel	52	52	88	116
	Autres provisions	—	5 368	—	—
	Impôts différés.....	9 704	9 616	11 628	9 883
	Total des passifs non-courants.....	25 863	43 866	13 754	12 961
	Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an).....	15 184	1 144	966	916
	Fournisseurs et comptes rattachés .	118 630	136 760	148 504	100 108
	Autres passifs courants ⁽³⁾	55 311	61 184	55 509	39 492
	Total des passifs courants	189 125	206 574	204 979	140 516
	Total des passifs	214 988	250 440	218 733	153 477
	Total des capitaux propres.....	190 192	196 743	202 554	188 047
	Total des passifs et des capitaux propres.....	405 180	447 183	421 287	341 524
	<p>⁽¹⁾ Les « Autres actifs non-courants » sont composés des postes « Autres actifs financiers » et « Impôts différés » du bilan consolidé du Groupe.</p> <p>⁽²⁾ Les « Autres actifs courants » sont composés principalement des créances fiscales hors impôt sur les sociétés et des charges constatées d'avance.</p> <p>⁽³⁾ Les « Autres passifs courants » sont composés des postes « Provisions (part à moins d'un an) », «</p>				

Dettes d'impôt » et « Autres passifs courants » du bilan consolidé du Groupe.

Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie du Groupe

	Pour le semestre clos				
	le 30 juin		Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2018	2017	2017	2016	2015
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt.....	(19 765)	(54 815)	(33 426)	35 017	19 087
<i>dont incidence de la variation du besoin en fonds de roulement</i>	<i>(15 669)</i>	<i>(62 751)</i>	<i>(37 627)</i>	<i>13 608</i>	<i>(303)</i>
Impôts payés.....	1 035	(1 218)	(4 812)	(2 261)	(5 141)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(18 730)	(56 033)	(38 238)	32 756	13 946
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement....	(9 925)	(15 179)	(20 794)	(39 880)	(6 408)
<i>dont acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	<i>(7 571)</i>	<i>(5 786)</i>	<i>(12 474)</i>	<i>(8 400)</i>	<i>(6 348)</i>
Flux de trésorerie lié aux activités de financement.....	(211)	15 049	12 912	1 146	47 714
<i>dont émission (et remboursement) nets d'emprunts⁽¹⁾ .</i>	<i>(547)</i>	<i>14 497</i>	<i>13 931</i>	<i>(901)</i>	<i>(1 037)</i>
<i>dont intérêts financiers net versés.....</i>	<i>(72)</i>	<i>(249)</i>	<i>(183)</i>	<i>(690)</i>	<i>(137)</i>
Total des flux de trésorerie.....	(28 861)	(56 163)	(46 126)	(5 978)	55 252

⁽¹⁾ « Émission (et remboursement) nets d'emprunts » est calculé en soustrayant le poste « Remboursement d'emprunts » du poste « Émission d'emprunts », tous deux issus du tableau des flux de trésorerie consolidés du Groupe.

Autres données financières

Le Groupe présente, en complément des données financières IFRS, plusieurs indicateurs supplémentaires dont notamment l'« EBITDA ». Ces mesures ne sont pas des indicateurs prévus par les normes IFRS et n'ont pas de définitions standards. Par conséquent, les définitions utilisées par le Groupe pourraient ne pas correspondre aux définitions données à ces mêmes termes par d'autres sociétés. Ces mesures ne doivent pas être utilisées à l'exclusion de, ou en substitution des mesures IFRS.

Le tableau ci-après présente cet indicateur pour les périodes indiquées.

Réconciliation de l'EBITDA avec le résultat net

<i>(en milliers d'euros)</i>	Pour le semestre clos				
	le 30 juin		Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2018	2017	2017	2016	2015
Résultat net		(210)		(250)	5 143
	(6 483)		(5 234)		
Amortissement des actifs incorporels reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprise	567	753	1 372	804	783
Amortissement et dépréciation des immobilisations ⁽¹⁾ ...	4 914	4 212	8 443	5 229	3 978
<i>dont</i>					
<i>amortissement en logistique et traitement des commandes.....</i>	1 145	959	2 040	1 787	1 665
<i>dont</i>					
<i>amortissement en frais généraux et administratifs.</i>	3 769	3 253	6 403	3 442	2 313
Coût des paiements fondés sur des actions	1 742	2 467	2 707	13 295	4 089
Éléments non-récurrents ⁽²⁾	(2 657)	2 776	7 879	6 322	4 017

		<table> <tr> <td>Coût de l'endettement financier</td> <td>230</td> <td>249</td> <td>178</td> <td>690</td> <td>137</td> </tr> <tr> <td>Autres produits et charges financiers .</td> <td>(214)</td> <td>(90)</td> <td>408</td> <td>(580)</td> <td>106</td> </tr> <tr> <td>Impôts sur les bénéfices</td> <td>1 129</td> <td>740</td> <td>(2 689)</td> <td>2 741</td> <td>5 470</td> </tr> <tr> <td>EBITDA⁽³⁾</td> <td>(773)</td> <td>10 897</td> <td>13 063</td> <td>28 251</td> <td>23 723</td> </tr> </table> <p>(1) Le poste « Amortissement et dépréciation des immobilisations » est composé des dépenses d'amortissement et de dépréciation incluses dans les postes « Logistique et traitement des commandes » et « Frais généraux et administratifs » du compte du résultat du Groupe.</p> <p>(2) Le poste « Éléments non-récurrents » est composé des coûts que le Groupe considère comme non-récurrents. En 2017, ces coûts comprennent principalement la charge résultant des attributions gratuites d'actions y compris les contributions sociales afférentes, des charges de restructuration, des honoraires liés à des opérations de fusions-acquisitions, des dons à la fondation d'entreprise Showroomprivé et au fonds de dotation, des honoraires à caractère non-récurrent, des coûts liés à l'intégration de Saldi Privati et Beauteprivee, des coûts engagés dans le cadre de litiges commerciaux. En 2016, ces coûts comprenaient principalement des charges liées à l'arrêt de l'activité de la société SR30, des honoraires liés à l'acquisition de la société Saldi Privati, des dons à la fondation d'Entreprise Showroomprivé et des charges de restructuration sur les fonctions Achats, Logistique et Support.</p> <p>(3) L'EBITDA ne constitue pas un indicateur de la performance en IFRS et la définition utilisée par le Groupe peut ne pas être comparable à celle utilisée par d'autres sociétés.</p>	Coût de l'endettement financier	230	249	178	690	137	Autres produits et charges financiers .	(214)	(90)	408	(580)	106	Impôts sur les bénéfices	1 129	740	(2 689)	2 741	5 470	EBITDA⁽³⁾	(773)	10 897	13 063	28 251	23 723
Coût de l'endettement financier	230	249	178	690	137																					
Autres produits et charges financiers .	(214)	(90)	408	(580)	106																					
Impôts sur les bénéfices	1 129	740	(2 689)	2 741	5 470																					
EBITDA⁽³⁾	(773)	10 897	13 063	28 251	23 723																					
B.8	Informations financières <i>pro forma</i> clés sélectionnées	Sans objet.																								
B.9	Prévisions ou estimations de bénéfice	Sans objet.																								
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.																								
B.11	Fonds de roulement net	La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa de l'AMF sur le Prospectus.																								

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou émises et admises aux négociations	<p>Les actions nouvelles dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») est demandée sont des actions ordinaires de même catégorie que les Actions Existantes de la Société (les « Actions Nouvelles »).</p> <p>Assimilation aux Actions Existantes</p> <p>Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris dès leur émission. Elles seront immédiatement assimilées aux Actions Existantes de la Société, déjà négociées sur Euronext Paris (Compartiment B), et seront négociables, à compter de cette date sur la même ligne de cotation que ces actions.</p> <p>Date de jouissance</p> <p>Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante à la date de leur souscription.</p> <p>Libellé pour les actions : SHOWROOMPRIVE</p> <p>Code ISIN : FR0013006558</p> <p>Mnémonique : SRP</p> <p>Compartiment : Compartiment B</p> <p>Secteur d'activité ICB : Distributeurs – Habillement</p> <p>Classification ICB : 5371</p>
C.2	Devise	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	<p>À la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 1 385 232,72 euros. Il est divisé en 34 630 818 actions de 0,04 euro de valeur nominale unitaire, entièrement libérées, et sera augmenté au 5 décembre 2018 par l'émission de 166 584 actions issues d'actions gratuites dont la période d'acquisition vient à échéance le 4 décembre au soir. L'émission porte sur 15 817 000 Actions Nouvelles d'une valeur nominale de 0,04 euro chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, susceptible d'être porté à un maximum de 15 886 180 actions en cas d'exercice de l'intégralité des options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours.</p>
C.4	Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • droit à dividende et droit de participation aux bénéfices de la Société ; • droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double est attribué à compter de la date d'admission des actions de la Société sur Euronext Paris à toute action justifiant d'une inscription au nominatif pendant une durée continue de deux ans au nom du même actionnaire ; • droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; et • droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. <p>Les statuts de la Société prévoient également des franchissements de seuils statutaires.</p>

C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société. Certains engagements d'abstention ont été pris et sont décrits à l'Élément E.5 du résumé du Prospectus.
C.6	Demande d'admission à la négociation	Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 28 décembre 2018, selon le calendrier indicatif, sur la même ligne de cotation que les Actions Existantes de la Société (code ISIN : FR0013006558). Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.
C.7	Politique en matière de dividendes	Conformément à la loi et aux statuts de la Société, l'assemblée générale peut décider, sur recommandation du Conseil d'administration, la distribution d'un dividende. La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices clos les 31 décembre 2017, 2016 et 2015. En outre, la Société prévoit de ne pas distribuer de dividendes dans un avenir prévisible.

Section D – Risques

D.1	Principaux risques propres à la Société ou à son secteur d'activité	<p>Les principaux facteurs de risque propres à la Société, au Groupe et à son secteur d'activité figurent ci-après. Il s'agit :</p> <p>(i) des risques liés à l'activité et au secteur économique, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – aux risques liés à l'offre de produits et au modèle de ventes événementielles du Groupe, et notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Si le modèle de ventes événementielles en ligne cessait d'être attractif pour les consommateurs ou les marques partenaires ou si le marché arrivait à saturation, l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe pourraient être négativement affectés. • L'incapacité du Groupe à proposer régulièrement des produits bénéficiant de réductions significatives pourrait réduire l'attractivité de sa plateforme de vente en ligne. • Le Groupe pourrait être dans l'incapacité de maintenir ses relations actuelles avec de grandes marques ou d'établir de nouvelles relations avec d'autres grandes marques à des conditions satisfaisantes. • L'incapacité du Groupe à anticiper et à répondre aux nouvelles tendances en matière de mode et concernant d'autres catégories de produits pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. • L'incapacité du Groupe à convertir les membres existants en acheteurs ou à assurer la fidélité de ses membres et à susciter des achats réguliers pourrait entraver la génération de chiffre d'affaires. • Le Groupe fonde ses décisions de dépenses pour l'acquisition de nouveaux membres en grande partie sur son analyse des ventes nettes générées par les membres acquis au cours des périodes précédentes. Les
------------	--	--

		<p>estimations et les hypothèses du Groupe faites dans le cadre de cette analyse pourraient ne pas refléter avec précision ses résultats futurs et pourraient conduire à une allocation inefficace des dépenses de marketing.</p> <ul style="list-style-type: none">• L'incapacité des marques partenaires à fournir au Groupe des produits de qualité, dans les délais, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.• L'incapacité du Groupe à mettre en place une combinaison adéquate entre les produits achetés sur une base conditionnelle et ceux achetés sur une base ferme pourrait entraîner une réduction des ventes ou de la rentabilité.• La majorité des achats du Groupe auprès des marques partenaires sont effectués sur une base conditionnelle. Pour les ventes des produits issus de ces contrats d'achats conditionnels, le Groupe n'achète généralement pas de stocks avant que les produits ne soient commandés par les acheteurs, ce qui implique une livraison plus lente que celle proposée par les autres commerçants de détail en ligne. <p>– aux risques liés à la stratégie de développement du Groupe, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les activités internationales du Groupe et sa stratégie de développement l'exposent à des risques.• Le développement potentiel du Groupe dans de nouvelles catégories de produits pourrait ne pas réussir.• Le Groupe pourrait occasionnellement procéder à des acquisitions pouvant entraîner des dépenses supplémentaires significatives, engendrer des difficultés dans l'intégration des activités acquises ou ne pas générer les bénéfices attendus.• L'incapacité du Groupe à gérer et à créer de la croissance de manière efficace pourrait affecter négativement son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.• La stratégie de développement du Groupe dépend en grande partie de la réussite du déploiement du Plan de « Performance 2018-2020 », lequel pourrait susciter des difficultés dans sa mise en œuvre. <p>– aux risques liés au secteur d'activité du Groupe et à son environnement concurrentiel, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Si le pourcentage de consommateurs qui achètent des produits et des services en ligne et via des terminaux mobiles augmentait à un rythme moins élevé que prévu, n'augmentait pas ou diminuait, le Groupe pourrait avoir des difficultés à atteindre ses objectifs de croissance.• L'incapacité du Groupe à adopter avec succès de nouvelles technologies ou à adapter en temps utile ses sites Internet et ses applications mobiles aux préférences des consommateurs, qui sont en constante évolution, pourrait rendre plus difficile l'acquisition de nouveaux membres ou le maintien du trafic et des ventes sur sa plateforme.• L'incapacité du Groupe à s'adapter aux évolutions technologiques relatives aux terminaux mobiles et à répondre efficacement aux préférences des consommateurs concernant les achats via ces terminaux pourrait avoir un
--	--	--

		<p>effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Groupe exerce dans un secteur fortement concurrentiel et des pressions concurrentielles pourraient affecter ses ventes et sa croissance.• Le Groupe exerce dans un secteur en évolution. Par conséquent, les résultats passés du Groupe pourraient ne pas être pertinents pour anticiper et évaluer ses performances futures et le prix de ses actions pourrait être affecté par la variation de ses résultats futurs.• L'activité du Groupe est soumise à des variations saisonnières de son chiffre d'affaires.• L'incapacité du Groupe à développer et à maintenir une marque forte pour Showroomprivé pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa réputation, ses activités et ses perspectives de croissance.• Une conjoncture économique dégradée sur les marchés dans lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la demande des consommateurs. <p>– aux risques liés aux activités du Groupe, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des interruptions de service sur les plateformes du Groupe pourraient entraîner une diminution des ventes, une augmentation des délais de traitement, la perte de membres ou de marques partenaires, et la perte de données.• Les failles de sécurité affectant les applications mobiles, les sites Internet, les bases de données, les systèmes de sécurité en ligne ou les systèmes de gestion de la logistique du Groupe pourraient nuire à sa réputation et porter gravement atteinte à son activité et à ses résultats d'exploitation.• Les moyens de paiement acceptés par le Groupe l'exposent à des risques opérationnels et réglementaires ainsi qu'à des risques de fraude, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité.• Le succès de l'activité du Groupe dépend de la performance de certains dirigeants clés et d'un personnel hautement qualifié et l'incapacité du Groupe à attirer, retenir et motiver les employés qualifiés pourrait nuire à ses activités.• Les initiatives marketing du Groupe pourraient ne pas réussir ou ne pas être rentables.• Les efforts de marketing du Groupe reposent largement sur l'envoi de courriels et de messages via les applications mobiles et les réseaux sociaux et toute incapacité à envoyer rapidement de tels courriels pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa capacité à attirer et conserver des membres et sur ses ventes nettes.• L'incapacité du Groupe à gérer efficacement la logistique et le traitement des commandes et à les développer en cohérence avec la croissance de son activité pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats ou sa situation financière.
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none">• Une augmentation du taux de retour des produits du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.• L'insatisfaction vis-à-vis du service clients du Groupe pourrait l'empêcher de conserver ses clients.• Le Groupe confie à un nombre limité de prestataires de services externes certaines fonctions importantes pour le succès de son activité. Des manquements de ces prestataires pourraient nuire à la réputation du Groupe et ralentir ou empêcher sa croissance.• L'activité du Groupe est soumise à des risques qui pourraient ne pas être entièrement couverts par son assurance. <p>– aux risques liés à la situation financière du Groupe, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• La capacité future du Groupe à lever des capitaux pourrait être limitée.• Le Groupe pourrait être contraint de reconnaître une dépréciation de son goodwill, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur son résultat et ses fonds propres. <p>(ii) des risques réglementaires et juridiques, et notamment :</p> <p>– Le Groupe est soumis à de nombreuses lois et règlements qui pourraient évoluer ou faire l'objet d'une application ayant un effet défavorable significatif sur son activité, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Se conformer aux évolutions des lois sur la protection des consommateurs et aux lois sur la vente de biens sur Internet ou toute incapacité, réelle ou perçue comme telle, à se conformer à la législation pourrait augmenter les coûts du Groupe ou avoir un effet défavorable sur son activité et sa réputation.• Des changements dans le contenu ou l'interprétation des lois relatives aux réductions ou aux soldes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe.• Les évolutions des lois sur la vie privée et la protection des données personnelles et les évolutions des attitudes des consommateurs en matière de vie privée pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe. <p>– Des procédures judiciaires, administratives, arbitrales ou de toute autre nature pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats d'exploitation du Groupe.</p> <p>– Les risques liés aux droits de propriété intellectuelle, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Groupe pourrait ne pas parvenir à protéger efficacement sa marque « showroomprive.com » ou à sécuriser et protéger ses noms de domaines dans certaines juridictions.• Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de protéger efficacement ses droits de propriété intellectuelle.• Des tiers pourraient se plaindre d'atteintes à leurs droits de propriété intellectuelle.
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> • Certains logiciels et systèmes du Groupe contiennent des logiciels « <i>open source</i> », ce qui pourrait causer des risques particuliers pour ces logiciels. – Des risques fiscaux, et notamment : • Des changements du traitement fiscal applicable aux sociétés exerçant leur activité dans le secteur du commerce électronique pourraient avoir un effet défavorable sur l'utilisation commerciale des sites Internet et sur les résultats financiers du Groupe. • Le Groupe pourrait être exposé à des risques fiscaux. <p>(iii) des risques de marché, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le risque de change ; – Le risque de taux d'intérêt ; – Le risque de liquidité ; et – Le risque de crédit et/ou de contrepartie.
<p>D.3</p>	<p>Principaux risques propres aux Actions Nouvelles</p>	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux Actions Nouvelles figurent ci- après :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; – les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée ; – le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; – la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ; – des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription, s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription, s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou des droits préférentiels de souscription ; – en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient voir leur valeur baisser ; – l'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie ; les investisseurs qui auront acquis des droits préférentiels de souscription sur le marché pourraient avoir acquis des droits qui <i>in fine</i> seraient devenus sans objet si le montant des souscriptions reçues représentait moins des trois-quarts de l'émission décidée, étant précisé que l'Offre fait l'objet des Engagements de Souscription représentant environ 30 millions d'euros et 75 % de l'émission et qu'en conséquence, cette situation ne pourrait se produire qu'en cas de manquement à ces Engagements de Souscription (se référer à l'Élément E.3 « <i>Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société</i> » du résumé du Prospectus) ;

		<ul style="list-style-type: none"> les Actionnaires du Concert Majoritaire, principaux actionnaires de la Société, continueront de détenir un pourcentage significatif du capital de la Société et pourront ainsi influencer sur les activités ou les décisions prises par le Société. En outre, en conséquence des Engagements de Souscription et dans l'hypothèse où leur ordre à titre réductible serait servi (partiellement ou intégralement), Ancelle Sàrl, TP Invest Holding Sàrl et CRFP 20 et plus généralement les Actionnaires du Concert Majoritaire pourront voir leur participation dans le capital de la Société augmenter.
Section E – Offre		
E.1	Montant total du produit de l'Offre et estimation des dépenses totales liées à l'Offre	<p>Actions Nouvelles</p> <p>Produit brut de l'émission des Actions Nouvelles</p> <p>39,5 millions d'euros, susceptible d'être porté à un maximum de 39,7 millions d'euros en cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours.</p> <p>Produit net de l'émission des Actions Nouvelles</p> <p>Environ 38,0 millions d'euros, susceptible d'être porté à environ 38,2 millions d'euros en cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours.</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1,5 millions d'euros.</p>
E.2a	Raisons de l'Offre / Utilisation prévue du produit	<p>Le produit net de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (l'« Offre ») sera utilisé par la Société pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> financer le prix d'acquisition du solde du capital (40 %) de Beauté Privée non détenu par la Société, lequel fait l'objet d'options d'achat et de cession réciproques exerçables en 2019 à un prix déterminé sur la base des comptes de la société Beauté Privée pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 (l'« Acquisition des Minoritaires de Beauté Privée ») pour un montant estimé qui devrait être compris entre 20 et 25 millions d'euros. Cette acquisition permettra de renforcer la position de leader du Groupe sur la verticale de la beauté et du bien-être, à fort potentiel de croissance, complémentaire avec le secteur de la mode qui est l'ancrage traditionnel du Groupe. Ensemble, la Société et Beauté Privée détenaient, à fin juin 2018, 5 % de part de marché dans le domaine du commerce en ligne en France dans le secteur de la beauté (<i>Source : Kantar Worldpanel</i>), ce qui les plaçait en position de quatrième acteur du commerce en ligne en France sur ce secteur et deuxième acteur sur le secteur en France après Amazon en tenant compte uniquement des principaux spécialistes (<i>pure players</i>) du commerce en ligne ; financer, pour un montant d'environ 5 millions d'euros, la partie résiduelle de l'investissement logistique annoncé en mars 2018, permettant d'internaliser partiellement la logistique et générer ainsi des gains de productivité. L'appréciation attendue de ce plan logistique est estimée à environ 4 millions d'euros d'EBITDA à horizon 2020 ; et augmenter la flexibilité financière du Groupe pour répondre aux besoins généraux de la Société, et notamment la mise en œuvre du plan performance 2018-2020.

E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p>Nombre d'Actions Nouvelles à émettre</p> <p>Emission de 15 817 000 Actions Nouvelles sur la base des Actions Existantes, susceptible d'être porté à un maximum de 15 886 180 Actions Nouvelles en cas d'exercice avant le 10 décembre 2018 à 17h00 heure de Paris, de la totalité des options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours.</p> <p>Prix d'émission des Actions Nouvelles</p> <p>2,50 euros par Action Nouvelle (soit 0,04 euro de valeur nominale et 2,46 euros de prime d'émission) à libérer intégralement au moment de la souscription, par versement en numéraire.</p> <p>Le prix d'émission représente une décote faciale de 26,47 % par rapport au cours de clôture de l'action Showroomprivé le jour de bourse précédant la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, soit 3,40 euros le 29 novembre 2018, et une décote de 19,84 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.</p> <p>Jouissance des Actions Nouvelles</p> <p>Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions effectuées par la Société à compter de leur émission.</p> <p>Droit préférentiel de souscription</p> <p>La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none">– aux porteurs d'Actions Existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 4 décembre 2018 selon le calendrier indicatif, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 5 décembre 2018 ;– aux porteurs d'actions résultant de l'exercice au plus tard le 10 décembre 2018 (17h00, heure de Paris) d'options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours ; et– aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire, du 7 décembre 2018 jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 17 décembre 2018 inclus, par exercice de leurs droits préférentiels de souscription :</p> <ul style="list-style-type: none">– à titre irréductible, à raison de 5 Actions Nouvelles pour 11 Actions Existantes possédées ; et– à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible, étant précisé que seules les Actions Nouvelles éventuellement non souscrites par les souscriptions à titre irréductible seront réparties entre les souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'Actions Existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leurs souscriptions à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Action Nouvelle. <p>Protection des droits des bénéficiaires d'options de souscription d'actions de tous les plans d'options (exerçables ou non) et des bénéficiaires d'attributions d'actions gratuites en cours de période d'acquisition</p>
------------	---	--

Les droits des bénéficiaires d'options de souscription d'actions correspondant aux plans dont la période d'exercice est en cours qui n'auront pas exercé leurs options au plus tard le 10 décembre 2018 (17h00, heure de Paris) et des bénéficiaires d'options de souscription d'actions des plans qui ne peuvent actuellement être exercés, ainsi que des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions en cours de période d'acquisition, seront préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires, et respectivement aux stipulations des règlements des plans d'options et des plans d'attributions gratuites d'actions.

Détachement et cotation des droits préférentiels de souscription

Les droits préférentiels de souscription seront détachés des Actions Existantes le 5 décembre 2018 et négociables sur Euronext Paris du 5 décembre 2018 jusqu'à la clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, soit jusqu'au 13 décembre 2018 inclus, selon le calendrier indicatif, sous le code ISIN FR0013385499. En conséquence, les Actions Existantes seront négociées ex-droit à compter du 5 décembre 2018 selon le calendrier indicatif.

Les bénéficiaires d'options de souscription d'actions qui exerceraient leurs options au plus tard le 10 décembre 2018 (17h00, heure de Paris) auront jusqu'au 13 décembre 2018 inclus la possibilité de céder leurs droits préférentiels de souscription livrés concomitamment aux actions résultant de l'exercice des options et jusqu'au 17 décembre 2018 inclus la possibilité d'exercer leurs droits préférentiels de souscription.

Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues

La Société cédera sur le marché, avant la clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, soit avant le □□ décembre 2018 inclus, les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société, soit, à titre indicatif au □□ novembre 2018, 158 124 actions représentant 0,47 % du capital social, dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et de l'action Showroomprivé ex-droit – Décotes du prix d'émission des Actions Nouvelles par rapport au cours de bourse de l'action et par rapport à la valeur théorique de l'action Showroomprivé ex-droit

Sur la base du cours de clôture de l'action Showroomprivé le 29 novembre 2018, soit 3,40 euros :

- le prix d'émission des Actions Nouvelles de 2,50 euros fait apparaître une décote faciale de 26,47 % ;
- la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,28 euros ;
- la valeur théorique de l'action Showroomprivé ex-droit s'élève à 3,12 euros ;
- le prix d'émission des Actions Nouvelles de 2,50 euros fait apparaître une décote de 19,84 % par rapport à la valeur théorique de l'action Showroomprivé ex-droit.

Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription ni de la valeur de l'action Showroomprivé ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.

		<p>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</p> <p>Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le □ décembre 2018 et le □□ décembre 2018 inclus selon le calendrier indicatif et payer le prix de souscription correspondant.</p> <p>Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription, soit le □□ décembre 2018 à la clôture de la séance de bourse, selon le calendrier indicatif, seront caducs de plein droit.</p> <p>Les droits préférentiels de souscription ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de droits préférentiels de souscription permettant la souscription d'un nombre entier d'Actions Nouvelles. Les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'Actions Existantes pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles, devront faire leur affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de droits préférentiels de souscription nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'Actions Nouvelles de la Société et pourront se réunir pour exercer leurs droits, sans qu'ils puissent, de ce fait, en résulter une souscription indivise, la Société ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.</p> <p>Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur Euronext Paris pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription.</p> <p>Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société</p> <p>La société Victoire Investissement Holding Sàrl (contrôlée par Monsieur Éric Dayan), qui détient environ 6,74 % du capital de la société, a fait part de son intention de ne pas souscrire à l'émission et s'est engagée, le 30 novembre 2018, à céder à Ancelle Sàrl et TP Invest Holding Sàrl la totalité de ses 2 335 460 droits préférentiels de souscription, répartie entre ces derniers à parts égales, permettant la souscription de 1 061 570 Actions Nouvelles pour un prix symbolique de 1,00 euro dû par chacun des cessionnaires.</p> <p>La société Cambon Financière Sàrl (contrôlée par Monsieur Michaël Dayan), qui détient environ 6,01 % du capital de la Société, a fait part de son intention de ne pas souscrire à l'émission et s'est engagée, le 30 novembre 2018, à céder à Ancelle Sàrl et TP Invest Holding Sàrl la totalité de ses 2 079 930 droits préférentiels de souscription, répartie entre ces derniers à parts égales, permettant la souscription de 945 420 Actions Nouvelles pour un prix symbolique de 1,00 euro dû par chacun des cessionnaires.</p> <p>La société Ancelle Sàrl (contrôlée par Monsieur David Dayan), détenant 3 429 802 actions représentant 9,90 % du capital de la Société s'est engagée, le 30 novembre 2018, (i) à acquérir auprès des sociétés Victoire Investissement Holding Sàrl et Cambon Financière Sàrl 2 207 695 droits préférentiels de souscription non exercés par ces dernières, en plus des 3 429 802 droits dont elle est titulaire, (ii) à souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible à hauteur de la totalité de ces 5 637 497 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 2 562 495 Actions Nouvelles, soit un montant total de 6 406 238 euros, et (iii) à passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 1 845 846 Actions Nouvelles pour un montant total, à titre irréductible et à titre réductible, maximum de 11 020 853 euros (le montant maximum à titre réductible de 4 614 615 euros pouvant être réduit à concurrence du montant souscrit à titre réductible qui serait</p>
--	--	---

		<p>non servi en raison des souscriptions effectuées par les autres actionnaires ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription) (l'« Engagement de Souscription Ancelle »).</p> <p>La société TP Invest Holding Sàrl (contrôlée par Monsieur Thierry Petit), détenant, avec Monsieur Thierry Petit, 1 557 866 actions représentant 4,50 % du capital de la Société s'est engagée, le 30 novembre 2018, (i) à acquérir auprès des sociétés Victoire Investissement Holding Sàrl et Cambon Financière Sàrl 2 207 695 droits préférentiels de souscription non exercés par ces dernières, (ii) à souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible à hauteur de la totalité de ces 3 765 561 droits préférentiels de souscription (en ce compris ceux visés au (i) et ceux qui lui auront été transférés par Monsieur Thierry Petit) permettant la souscription de 1 711 615 Actions Nouvelles, soit un montant total de 4 279 038 euros, et (iii) à passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 1 232 930 Actions Nouvelles pour un montant total, à titre irréductible et à titre réductible, maximum de 7 361 363 euros (le montant maximum à titre réductible de 3 082 325 euros pouvant être réduit à concurrence du montant souscrit à titre réductible qui serait non servi en raison des souscriptions effectuées par les autres actionnaires ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription) (l'« Engagement de Souscription TP Invest Holding »).</p> <p>La société CRFP 20 (contrôlée par la société Carrefour Nederland B.V.), détenant 5 833 679 actions représentant 16,85 % du capital de la Société s'est engagée, le 30 novembre 2018, à souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses 5 833 679 droits préférentiels de souscription permettant la souscription de 2 651 670 Actions Nouvelles, soit un montant total de 6 629 175 euros, et à passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 1 910 080 Actions Nouvelles pour un montant total, à titre irréductible et à titre réductible, maximum de 11 404 375 euros (le montant maximum à titre réductible de 4 775 200 euros pouvant être réduit à concurrence du montant souscrit à titre réductible qui serait non servi en raison des souscriptions effectuées par les autres actionnaires ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription) (l'« Engagement de Souscription Carrefour »).</p> <p>Au total, les engagements de souscription à titre irréductible et réductible des principaux actionnaires représentent 29 786 590 euros, soit 75 % de l'émission.</p> <p>L'Engagement de Souscription Ancelle, l'Engagement de Souscription TP Invest Holding, et l'Engagement de Souscription Carrefour sont désignés ensemble les « Engagements de Souscription ».</p> <p>La Société n'a pas connaissance d'intentions de souscription d'actionnaires de la Société détenant plus de 5% du capital autres que celles mentionnées ci-dessus, ni d'intentions de souscription de membres de ses organes d'administration ou de tiers.</p> <p>En conséquence des Engagements de Souscription, selon le taux de suivi de l'Offre par les autres actionnaires (à titre irréductible et à titre réductible) et le niveau de l'éventuelle sursouscription, le concert formé entre les Fondateurs et Carrefour est susceptible d'augmenter sa participation en capital de plus de 1 % entre 30 et 50 %, et le sous-concert formé entre les Fondateurs est susceptible d'augmenter sa participation de plus de 1 % des droits de vote entre 30 et 50 % et/ou de franchir le seuil de 30 % du capital.</p> <p>Dans ce contexte, les Fondateurs et Carrefour ont sollicité de l'AMF et l'AMF leur a accordé le 27 novembre 2018, une dérogation à l'obligation de déposer un projet</p>
--	--	--

		<p>d'offre publique obligatoire en application des dispositions des articles 234-10, 234-9 6 et 234-7 du règlement général de l'AMF, après avoir constaté que les Fondateurs et Carrefour détenaient préalablement de concert la majorité des droits de vote de la Société et l'équilibre des participations au sein du concert ne sera pas modifié par l'effet de la réalisation de l'Offre.</p> <p>Garantie</p> <p>L'émission des Actions Nouvelles ne fera pas l'objet d'un contrat de garantie.</p> <p>Dans le cas où les souscriptions dans le cadre de l'Offre se révéleraient insuffisantes et où il serait décidé de réduire la taille de l'Offre, il est envisagé de faire usage de la possibilité de réduction de la taille de l'augmentation de capital, étant précisé que le montant de l'augmentation de capital ne pourra être inférieur à 75 % du montant de l'Offre, soit 30 millions d'euros, ce montant correspondant au montant des Engagements de Souscription.</p> <p>La Société conclura un contrat de placement avec BNP Paribas et Société Générale, agissant en qualité de Coordinateurs Globaux et Chefs de File et Gilbert Dupont et Portzamparc Société de Bourse, agissant en qualité de Chefs de File.</p> <p>Ce contrat de placement fait l'objet de certaines conditions suspensives usuelles et pourra être résilié à tout moment par les Coordinateurs Globaux et Chefs de File jusqu'à (et y compris) la date de règlement livraison, dans certaines circonstances.</p> <p>Pays dans lesquels l'Offre sera ouverte au public</p> <p>L'Offre sera ouverte au public uniquement en France.</p> <p>Restrictions applicables à l'Offre</p> <p>La diffusion du Prospectus, l'exercice des droits préférentiels de souscription ou la vente des actions et des droits préférentiels de souscription, ainsi que la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie ou au Japon, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p>Intermédiaires financiers</p> <p>Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs seront reçues jusqu'au 31 décembre 2018 inclus par leurs intermédiaires financiers teneurs de comptes.</p> <p>Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs seront reçues par BNP Paribas Securities Services jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.</p> <p>Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'Offre : BNP Paribas Securities Services.</p> <p>Coordinateurs Globaux et Chefs de File</p> <p>BNP Paribas et Société Générale.</p> <p>Chefs de File</p> <p>Gilbert Dupont et Portzamparc Société de Bourse.</p> <p>Calendrier indicatif de l'augmentation de capital</p>
--	--	---

		<p>30 novembre 2018 Délibération du Conseil d'administration décidant le principe et la réalisation d'une augmentation de capital dans le cadre de la délégation consentie par l'Assemblée générale</p> <p>Visa de l'AMF sur le Prospectus</p> <p>Signature du contrat de placement</p> <p>3 décembre 2018 (avant bourse) Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant l'obtention du visa de l'AMF et décrivant les principales caractéristiques de l'Offre et les modalités de mise à disposition du Prospectus</p> <p>Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'Offre annonçant la cotation des droits préférentiels de souscription</p> <p>5 décembre 2018 Détachement des droits préférentiels de souscription et ouverture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris</p> <p>7 décembre 2018 Ouverture de la période de souscription de l'Offre</p> <p>10 décembre 2018 Début de la période de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions</p> <p>13 décembre 2018 Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription</p> <p>17 décembre 2018 Clôture de la période de souscription de l'Offre</p> <p>21 décembre 2018 Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions de l'Offre</p> <p>Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'Offre et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible</p> <p>28 décembre 2018 Émission et admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles – Règlement-livraison des Actions Nouvelles</p>
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'Offre	<p>BNP Paribas, Coordinateur Global et Chef de File, et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre, dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, aux sociétés du Groupe, à leurs affiliés ou actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils pourront recevoir une rémunération. Les différents services rendus l'ont été dans le cadre de conditions normales des affaires et ne créaient pas de conflit d'intérêts dans le cadre de la présente émission. À cet égard, BNP Paribas intervient et pourrait à nouveau intervenir en qualité d'établissement prêteur et/ou</p>

		<p>d'arrangeur de crédits dans le cadre de prêts bancaires consentis ou devant être consentis à la Société ou l'une de ses filiales.</p> <p>Société Générale, Coordinateur Global et Chef de File, et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre, dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, aux sociétés du Groupe, à leurs affiliés ou actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils pourront recevoir une rémunération. À cet égard, Société Générale intervient et pourrait intervenir en qualité d'établissement prêteur et/ou d'arrangeur de crédits dans le cadre de prêts bancaires devant être consentis à la Société ou l'une de ses filiales.</p> <p>Gilbert Dupont, Portzamparc Société de Bourse, Chefs de File, et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre, dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, aux sociétés du Groupe, à leurs affiliés ou actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils pourront recevoir une rémunération. À cet égard, Gilbert Dupont et Portzamparc Société de Bourse pourraient intervenir en qualité d'établissements prêteurs et/ou d'arrangeurs de crédits dans le cadre de prêts bancaires devant être consentis à la Société ou l'une de ses filiales.</p> <p>Les intentions de souscription et les Engagements de Souscriptions des membres du Conseil d'administration de la Société, ou des actionnaires de la Société représentés à celui-ci, sont décrits ci-dessus.</p>
<p>E.5</p>	<p>Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de blocage</p>	<p>Personne ou entité offrant de vendre des actions</p> <p>Sans objet.</p> <p>Conformément à l'article L. 225-205 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la société, soit, à titre indicatif au 29 novembre 2018, 158 124 actions représentant 0,47 % du capital social, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de négociation des droits préférentiels de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.</p> <p>Engagement d'abstention de la Société</p> <p>Pendant une période expirant <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/> jours calendaires après la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p>Engagements de conservation de Ancelle Sàrl, TP Invest Holding Sàrl et Thierry Petit, et CRFP 20</p> <p>Pendant une période expirant <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/> jours calendaires après la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions.</p>

<p>E.6</p>	<p>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre</p>	<p>Incidence théorique de l'Offre sur la quote-part des capitaux propres consolidés</p> <p>À titre indicatif, sur la base des capitaux propres consolidés du Groupe au 30 juin 2018 (tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2018) et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de visa de l'AMF sur le Prospectus (après déduction des actions auto-détenues et ajout des 166 584 actions gratuites devant être créées le 5 décembre 2018), la quote-part des capitaux propres consolidés par action, avant et après l'Offre s'établirait comme suit (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers (hors incidence des éventuelles économies d'impôts)) :</p> <table border="1" data-bbox="451 604 1494 1039"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Quote-part des capitaux propres consolidés par action au 30 juin 2018</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée (à l'exception des actions gratuites effectivement créées le 5 décembre 2018)</th> <th>Base diluée⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>(en euros par action)</i></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>5,49</td> <td>5,39</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 15 817 000 Actions Nouvelles</td> <td>4,52</td> <td>4,47</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Après émission de 15 886 180 Actions Nouvelles⁽²⁾</td> <td>4,52</td> <td>4,48</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>⁽¹⁾ Les capitaux propres consolidés par action prennent en compte les actions à émettre sur exercice des options de souscription d'actions attribuées dans le cadre des autorisations de l'assemblée générale du 27 octobre 2014 et du 5 août 2010 et les actions gratuites attribuées dans le cadre des autorisations de l'assemblée générale du 25 septembre 2015, du 30 mai 2016 et du 16 juin 2017, mais non créées au 5 décembre 2018.</p> <p>⁽²⁾ En cas d'exercice de la totalité des 152 196 options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours.</p> <p>Incidence théorique de l'Offre sur la situation de l'actionnaire</p> <p>À titre indicatif, l'incidence théorique de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du présent Prospectus 1 % du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date de visa de l'AMF sur le Prospectus et ajout des 166 584 actions gratuites devant être créées le 5 décembre 2018) serait la suivante :</p>		Quote-part des capitaux propres consolidés par action au 30 juin 2018		Base non diluée (à l'exception des actions gratuites effectivement créées le 5 décembre 2018)	Base diluée ⁽¹⁾	<i>(en euros par action)</i>			Avant émission des Actions Nouvelles			5,49	5,39	Après émission de 15 817 000 Actions Nouvelles	4,52	4,47			Après émission de 15 886 180 Actions Nouvelles ⁽²⁾	4,52	4,48		
	Quote-part des capitaux propres consolidés par action au 30 juin 2018																											
	Base non diluée (à l'exception des actions gratuites effectivement créées le 5 décembre 2018)	Base diluée ⁽¹⁾																										
<i>(en euros par action)</i>																												
Avant émission des Actions Nouvelles																												
.....	5,49	5,39																										
Après émission de 15 817 000 Actions Nouvelles	4,52	4,47																										
.....																												
Après émission de 15 886 180 Actions Nouvelles ⁽²⁾	4,52	4,48																										
.....																												

		(en %)	Participation de l'actionnaire	
			Base non diluée (à l'exception des actions gratuites effectivement créées le 5 décembre 2018)	Base diluée ⁽¹⁾
		Avant émission des Actions Nouvelles	1,00 %	0,98 %
		Après émission de 15 817 000 Actions Nouvelles	0,69 %	0,68 %
		Après émission de 15 886 180 Actions Nouvelles ⁽²⁾	0,68 %	0,68 %
		⁽¹⁾ La participation de l'actionnaire dans le capital social prend en compte les actions à émettre sur exercice des options de souscription d'actions attribuées dans le cadre des autorisations de l'assemblée générale du 27 octobre 2014 et du 5 août 2010 et les actions gratuites attribuées dans le cadre des autorisations de l'assemblée générale du 25 septembre 2015, du 30 mai 2016 et du 16 juin 2017, mais non créées au 5 décembre 2018.		
		⁽²⁾ En cas d'exercice de la totalité des 152 196 options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours.		
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par la Société	Sans objet.		